

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Covid-19 : point de situation en Normandie

Après une forte augmentation, le taux d'incidence régional reste stable, très largement au-dessus du seuil d'alerte : il enregistre une légère baisse pour atteindre 164,6 (contre 166,6 le 12/01). A l'échelle départementale, des disparités sont observées : Le Calvados, l'Eure et l'Orne observent une diminution, tandis que les taux d'incidence de la Manche et de la Seine-Maritime augmentent. Le R0 continue également de progresser : il est désormais de 1,26 (contre 1,08 le 12/01).

Les hospitalisations évoluent de façon importante avec 1302 personnes hospitalisées pour COVID-19 au 14/01 (contre 1283 le 11/01), tandis que le nombre de patients en réanimation diminue (100 le 14/01 contre 103 le 11/01). Dans ce contexte, les besoins de renfort en établissements et services sanitaires et médico-sociaux restent importants : les infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers... disponibles et souhaitant effectuer une mission rémunérée (mise à disposition ou contrats à durée déterminée) en soutien à un établissement qui en a besoin, peuvent s'inscrire sur une plateforme accessible gratuitement à l'adresse suivante <https://renforrh.solidarites-sante.gouv.fr/>. Pour en savoir plus, consultez [le site internet de l'ARS](#)

### Vaccination :

Dès lundi, en plus des publics déjà éligibles (personnes âgées en EHPAD ou en unité de soin de longue durée, professionnels de santé de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, pompiers de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées), la vaccination sera proposée aux personnes âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à haut risque\* (ces dernières devront disposer avant de se faire vacciner d'une ordonnance médicale établie par leur médecin traitant). Grâce à la coopération et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : ARS, Préfecture, collectivités locales, professionnels de santé libéraux, pharmaciens, établissements de santé et SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), ce sont une cinquantaine de centres de vaccination qui leur seront accessibles dans la région.

Pour prendre RDV, plusieurs possibilités :

. sur internet : en se rendant sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou sur [le site de l'ARS Normandie](#) : l'internaute sera dirigé vers la fiche du centre de vaccination le plus proche de chez lui, qui lui permettra d'accéder à la plateforme de rendez-vous en ligne dédiée à ce centre

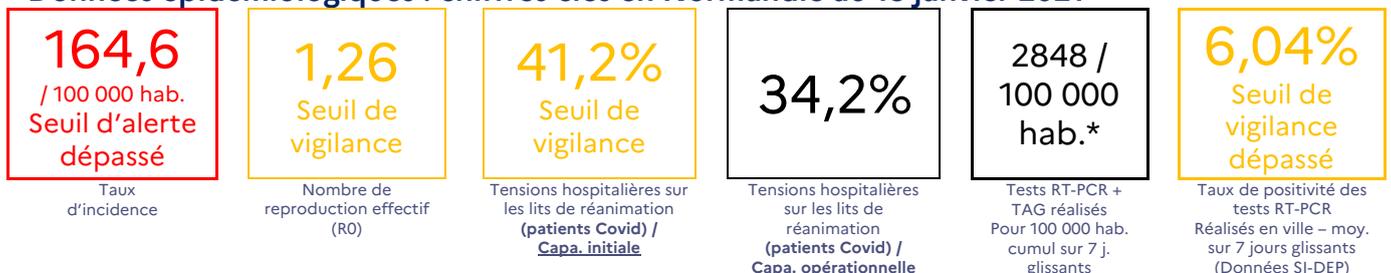
. par téléphone au **02 79 46 11 56**, numéro régional accessible de 8h à 18h, 7j/7, ou au **0 800 009 110**, numéro national vert accessible de 6h à 22h 7/7 pour être redirigé vers le standard téléphonique du centre le plus proche ou obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Depuis le 4 janvier, la campagne mise en place dans la région a permis de vacciner 29 060 personnes parmi les publics prioritaires.

\*Les personnes atteintes de pathologies à haut risque devront disposer avant de se faire vacciner d'une ordonnance médicale établie par leur médecin traitant. Il s'agit de personnes : atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ; atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; transplantées d'organes solides ; transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ; atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé) ; atteintes de trisomie 21.

**TELECHARGEZ ET ACTIVEZ L'APPLICATION « TOUS ANTI COVID »**

### Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 15 janvier 2021



### Définitions des indicateurs :

- Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Service Communication ARS Normandie

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél : 02 31 70 97 63

Mél : [ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)

Les méthodes de calcul du nombre de personnes testées ont évolué. Par ailleurs, les résultats des tests antigéniques sont dorénavant intégrés. Plus d'information : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/covid-19-sante-publique-france-adapte-ses-indicateurs-pour-surveiller-au-plus-pres-l-epidemie>

| Covid-19         | Testés RT-PCR + TAG j-3 / J-9 | dont testés positifs | Taux de positivité | Taux d'incidence | Taux d'incidence chez les + de 65 ans | Hospit. au 14/01 | dont réanimations au 14/01 | Retours à domicile depuis le début de l'épidémie | Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie |
|------------------|-------------------------------|----------------------|--------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|----------------------------|--|---|
| <b>Normandie</b> | 90056                         | 5437                 | 6,04               | 164,6            | 150,6                                 | 1302             | 100                        | 6331   | 1655  |
| Calvados         | 20918                         | 991                  | 4,7                | 143,3            | 117,8                                 | 189              | 23                         | 1184   | 293   |
| Eure             | 11265                         | 620                  | 5,5                | 103,2            | 96,1                                  | 186              | 9                          | 883  | 260   |
| Manche           | 13158                         | 833                  | 6,3                | 169,8            | 161,6                                 | 94               | 8                          | 612  | 146   |
| Orne             | 8296                          | 526                  | 6,3                | 190,0            | 168,1                                 | 177              | 9                          | 792  | 201   |
| Seine-Maritime   | 36419                         | 2467                 | 6,8                | 198,3            | 195,6                                 | 656              | 51                         | 2860   | 755   |

Depuis le début de l'épidémie, 2315 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

### Situation dans les EHPAD

Entre le 13 et le 15 janvier, les équipes de l'ARS Normandie ont accompagné 42 EHPAD, ayant déclaré au moins 1 cas positif, dans la mise en œuvre de mesures visant à assurer la meilleure prise en charge des résidents et faire barrière à la propagation du virus :

|                  | EHPAD du 13 au 15/01/2021 | Résidence autonomie du 13 au 15/01/2021 |
|------------------|---------------------------|---|
| <b>Normandie</b> | <b>42</b>                 | <b>6</b>                                |
| Calvados         | 7                         |   |
| Eure             | 2                         |   |
| Manche           | 6                         |   |
| Orne             | 10                        | 1                                       |
| Seine-Maritime   | 17                        | 5                                       |

### Clusters en Normandie

La Normandie compte 114 clusters en cours d'investigation par l'ARS au vendredi 15 janvier : Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement.

|                  | Total      | EHPAD     | Etab. Handicap | Etab. de santé | Etab. Scolaire et universitaire | Milieu professionnel | Etab. pénitentiaire |
|------------------|------------|-----------|----------------|----------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Normandie</b> | <b>114</b> | <b>54</b> | <b>7</b>       | <b>30</b>      | <b>10</b>                       | <b>12</b>            | <b>1</b>            |
| Calvados         | 15         | 10        |                | 1              | 4                               |                      |                     |
| Eure             | 13         | 3         | 4              | 3              | 1                               | 2                    |                     |
| Manche           | 14         | 7         | 1              | 4              | 1                               | 1                    |                     |
| Orne             | 16         | 12        |                | 2              |                                 | 2                    |                     |
| Seine-Maritime   | 56         | 22        | 2              | 20             | 4                               | 7                    | 1                   |

Note : Ne sont répertoriés que les clusters identifiables, c'est-à-dire dans un réseau d'établissements de prise en charge et d'accompagnement du public. Cela ne préjuge en rien, bien au contraire, de l'absence de clusters dans la sphère privée. Il est rappelé, à cet égard, que les rassemblements privés (fêtes, réceptions, ...) sont évidemment propices à favoriser le phénomène de contamination.